



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme renforcé
de coopération technique
pour les territoires arabes occupés****I. Historique**

1. Suite à la mise en œuvre du programme renforcé de coopération technique, proposé par le Directeur général dans son rapport à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail¹ et proposé par le Conseil d'administration le 21 juin 2002, plusieurs délégués ont manifesté leur soutien à l'égard de l'action de l'OIT et ont demandé au Bureau, au cours de la 285^e session du Conseil d'administration (novembre 2002), de faire le point de la situation à la session de mars 2003 du Conseil d'administration².
2. Le présent document fait état de nouveaux progrès importants réalisés depuis mars 2003, tant en ce qui concerne des objectifs à atteindre que la mobilisation de moyens de financement extrabudgétaires. Au cours de l'actuelle période biennale, l'OIT a engagé un total de 1,75 million de dollars E.-U., provenant de ses propres ressources (CTBO, excédents de 2000-01), pour mettre en œuvre les projets visant à créer le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, à développer les capacités institutionnelles, à renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs et à créer une plate-forme du dialogue social.

II. Avancement des travaux

3. Malgré la situation difficile qui prévaut dans les territoires arabes occupés, l'OIT a réalisé des progrès dans la mise en œuvre des projets lancés en 2002. Les résultats obtenus à ce jour sont les suivants:

¹ BIT: *Rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés* (Genève, juin 2002).

² Document GB.286/8.

A. Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale (le Fonds)

- L'étude de faisabilité du Fonds a été examinée et finalisée par tous les partenaires concernés. Elle a également été traduite en français et en arabe.
- L'Autorité nationale palestinienne a pris un décret portant officiellement création du Fonds.
- Un conseil des administrateurs du Fonds a été constitué, qui comprend les représentants de cinq ministères, trois représentants des travailleurs, deux représentants des employeurs, un représentant de la société civile, deux représentants d'organisations de femmes, deux membres indépendants de renom et le directeur exécutif du Fonds.
- Un comité arabe de collecte de fonds a été créé. Il comprend le ministre des Affaires sociales et du Travail du Sultanat d'Oman, le directeur général de l'Organisation arabe du travail, le représentant des employeurs de l'Arabie saoudite et le représentant des travailleurs de la Tunisie. La première réunion officielle du comité a été prévue pour le 17 octobre 2003 au Caire.
- Des représentants locaux de grands donateurs ont été approchés et mis au courant de la création du Fonds afin de préparer le terrain en vue de la mobilisation des ressources, que ce soit par des réunions de donateurs ou par des contributions bilatérales directes.

B. Appui aux organisations d'employeurs et de travailleurs

- Création d'une unité pour les petites entreprises (défense des intérêts, formation et services) au sein de la Fédération palestinienne des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA): des enquêtes ont été réalisées et des rapports pertinents établis, et un programme de formation a été mis en place à l'intention d'un certain nombre de représentants de petites entreprises.
- Projet d'éducation ouvrière: un centre de formation en informatique a été créé au sein de la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) pour offrir à ses membres des services de formation.
- Une mission technique ACTRAV a été envoyée, en coordination avec le bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes, dans les territoires arabes occupés du 25 juillet au 2 août 2003 dans le but d'évaluer les besoins des syndicats palestiniens. La mission a recommandé un plan de mise en œuvre pour répondre aux préoccupations et intérêts des travailleurs, tant immédiats qu'à court et à moyen terme, pour les aider à acquérir la capacité de définir eux-mêmes leur rôle et à développer leurs aptitudes en matière de représentation et d'organisation pour appuyer les efforts nationaux visant à la création d'un Etat-nation viable.

C. Programme de renforcement des capacités

- *Renforcement du système d'information sur le marché du travail.* Les activités du projet menées sur le terrain ont commencé par la collecte et l'analyse des données concernant le premier groupe cible.

- *Création d'une équipe spéciale chargée des questions d'emploi.* Presque tout le personnel requis a été recruté et l'équipement nécessaire acheté.
- *Amélioration des compétences pour un avenir meilleur.* Trois centres de formation en informatique ont été créés en Cisjordanie et à Gaza et fonctionnent aujourd'hui avec des programmes de formation continue, axés principalement sur les femmes et les jeunes. Un centre supplémentaire sera créé d'ici la fin de l'année.
- *Création du Centre de formation professionnelle pour handicapés Sheikha Fatima à Hébron.* Plus de 60 pour cent des travaux de construction sont achevés. Ce centre devrait devenir opérationnel dans la deuxième moitié de 2004.

D. Dialogue social

- *Un dialogue social et civil pour la reconstruction et la réconciliation.* Ce projet a été approuvé par le gouvernement italien qui en assurera le financement à hauteur de 1,6 million de dollars E.-U. Il sera mis en œuvre au début de 2004 par le Centre international de formation de l'OIT (Turin) en collaboration avec le bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes.

E. Divers

- L'aide financière (60 000 dollars E.-U.) apportée par le BIT au projet de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), destinée à fournir les crédits et la formation nécessaire pour assurer des revenus et des emplois aux réfugiées palestiniennes, a permis d'assister plus de 300 Palestiniennes de la communauté de réfugiés vivant au Liban et d'améliorer ainsi leur situation économique et celle de leurs familles grâce à un système de prêts garanti par un collectif et à des activités de formation professionnelle.
- Le ministre du Travail palestinien et le secrétaire général de la PGFTU se sont rendus au bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes en juillet 2003 pour y discuter d'un cadre pour un programme de coopération technique. De nouvelles propositions ont été soumises aux fins d'une assistance technique du BIT dans les domaines suivants: i) appui à l'unité du ministère chargée d'apporter une aide juridique en matière de protection des droits des travailleurs; ii) élaboration d'un module de formation complet pour le renforcement des capacités, notamment en matière de sécurité et de santé au travail; et iii) prolongation des projets en cours au-delà de leur date d'achèvement.

III. Activités de suivi à venir

4. Dans le cadre du Fonds sont prévues deux activités de suivi immédiates: l'élaboration de règlements administratifs à l'effet de garantir une gestion appropriée et efficace du Fonds et d'apporter à l'Autorité nationale palestinienne l'aide nécessaire pour organiser une réunion de donateurs qui lancerait un appel d'aide financière à la communauté internationale et aux Fonds de développement arabes aux fins d'une gestion efficace du Fonds palestinien.

5. Elaborer un programme d'assistance technique concrète pour apporter une aide aux syndicats, selon ce que prévoient les recommandations de la mission ACTRAV et, à cet effet, élaborer un projet visant à renforcer la capacité de financement de la PGFTU.
6. Il existe, à propos de la Feuille de route, du programme de réformes palestinien et des priorités des donateurs, un certain nombre de questions importantes touchant à la main-d'œuvre, à l'emploi et à la protection sociale qui intéressent directement les mandants de l'OIT. Il est prévu d'élargir encore l'actuel programme renforcé de coopération technique pour tenir compte de ces derniers développements et y intégrer, entre autres, une assistance dans les domaines suivants:
 - élaboration de règlements en vertu du Code du travail, concernant plus particulièrement la liberté d'association et la négociation collective;
 - promotion d'un vaste dialogue social sur de grandes questions touchant à l'économie, à l'emploi et à la protection sociale par le biais d'activités de renforcement des capacités;
 - élaboration d'un système de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur privé.
7. ***Le Conseil d'administration est invité à prendre note des faits nouveaux concernant le programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés et à exprimer son point de vue sur les nouvelles dispositions à prendre pour sa mise en œuvre.***

Genève, le 8 octobre 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 7.